

COMMUNE DE CAVILLARGUES

1^e DELIBERATION DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

à 20 H 30

Matière de l'acte : FINANCES LOCALES**Sous-matière de l'acte : 7.8 Fonds de concours**

Nombre de membres :

Date de convocation

En exercice : 15

Le 03/10/2025

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre,

Et le jeudi seize octobre à vingt heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Présent : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joëlle GAS, Pascale FANTON, Norbert LAVASTRE, Franck REBOULET, Patrick TOLETTI, Nathalie DOSE, Eric FRENE, Valérie FRAC, Pierre MATHIEU, Catherine JALLIFIER-ARDENT, Michèle BERTRAND

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Mireille JUSTAMOND pourvoit à Catherine JALLIFIER-ARDENT, Jérôme ARNAUD pourvoit à Laurent NADAL

Michèle BERTRAND est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Demande d'attribution des fonds de concours 2023, 2024 et 2025 à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien – Construction d'une Maison de Santé pluridisciplinaire, d'un cabinet de kinésithérapie et d'une pharmacie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a attribué les fonds de concours suivants aux communes, pour la réalisation de leurs investissements :

- Fonds de concours 2023 par délibération n°16/2023 en date du 3 avril 2023
- Fonds de concours 2024 par délibération n° 25/2024 en date du 4 mars 2024
- Fonds de concours 2025 par délibération n° 24/2025 en date du 3 février 2025

La commune de CAVILLARGUES dispose des enveloppes suivantes :

- 8 810 € pour l'année 2023
- 8 780 € pour l'année 2024
- 8 700 € pour l'année 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les projets de convention 2023, 2024, 2025 qui seront adaptés au projet communal présenté.

Monsieur le Maire propose de demander l'attribution des fonds de concours 2023, 2024 et 2025 à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour le projet

Monsieur le Maire rappelle également la nécessité de cet investissement et le plan de financement se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Prestations	Montant TTC		
Travaux	1 356 000 €	Autofinancement	53 605 €
Etudes (AMO/MO)	103 703 €	Fonds de concours	26 290 €
acquisition terrain	206 143 €	Contrat territorial	149 937 €
Contrôle technique construction	26 820 €	DETR	245 000 €
		FEDER	409 784 €
		Emprunt banque des territoires	530 385 €
		FCTVA	277 665 €
TOTAL Dépenses	1 692 666 €	TOTAL recettes	1 692 666 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation de l'opération ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont prévus au BP 2025 (budget annexe MSP).
- **SOLLICITE** l'attribution des fonds de concours 2023, 2024 et 2025 à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour la réalisation du projet ci-dessus, conformément au plan de financement présenté,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer **les conventions de fonds de concours 2023, 2024 et 2025** et toutes les pièces se rapportant aux demandes d'attributions du fonds de concours 2023, 2024 et 2025, pour la réalisation du projet de création d'une Maison de santé pluridisciplinaire, d'un cabinet de kinésithérapie et d'une pharmacie.

Ainsi fait les jour, mois, ans susdits.

Le Maire,
Laurent NADAL

